



République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	15 Mars 2018	Séance du : 28 Mars 2018
	Votes : 39	L'An Deux Mille dix-huit, le 28 Mars à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 32	Pour : 39	
Absents : 6	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (Villeneuve).

Absents représentés : M. Marc FAVIER (Canet) représenté par Mme Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) représentée par M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Bernard COSTE (Octon), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières) représenté par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan).

Absents : M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Georges GASC (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc).

Objet : Office de tourisme du Clermontais – Demande de classement en catégorie II

Monsieur VALENTINI explique aux membres du conseil communautaire que conformément à l'article L.133-10-1 du code du tourisme, les Office de tourisme peuvent se faire classer. Le classement constitue un levier puissant pour renforcer leur rôle fédérateur, au regard de l'action touristique à développer dans leur zone géographique d'intervention.

Le classement est obtenu suite au dépôt d'un dossier auprès de la DIRECCTE et est subordonné à la conformité à certains critères prévus par la loi.

Il existe 3 catégories de classement :

- L'Office de catégorie III est une structure de petite taille dotée d'une équipe essentiellement chargée des missions fondamentales relatives à l'accueil et à l'information touristique ;

- L'Office de catégorie II est de taille moyenne, intervenant dans une zone géographique représentative d'un bassin de consommation. Il propose des services variés, développe une politique de promotion ciblée et dispose d'outils d'écoute et d'amélioration de la qualité des services rendus ;
- L'Office de catégorie I dispose d'une équipe renforcée et déploie une promotion d'envergure nationale ou internationale dans un bassin de consommation.

Depuis juillet 2013 l'Office de tourisme du Clermontais bénéficie d'un classement en catégorie III. Attribué pour 5 ans ce classement expire en juillet 2018.

L'Office de tourisme déménagera prochainement dans ses nouveaux locaux et l'ensemble de ses accueils situés sur le périmètre du Grand Site du Salagou et de Mourèze seront modernisés dans les 5 ans à venir.

Par ailleurs, il redemandera la marque qualité tourisme en décembre 2018.

Enfin, sur le territoire « Cœur d'Hérault », les 3 Offices de tourisme et le Sydel préparent le renouvellement du Label Vignobles et Découvertes.

Compte tenu de ces différentes évolutions, il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'approuver la demande de classement de l'Office de tourisme du Clermontais en Catégorie II.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur VALENTINI, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la demande de classement de l'office de tourisme du Clermontais en catégorie II,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20180406-2018-03-28-08-DE
Date de télétransmission : 09/04/2018
Date de réception préfecture : 09/04/2018